ce qu'a lieu, pour qu'on prenne des mesures en vue d'éviter le retour de faits aussi désagréables.

Recevez, etc. *Un habitant du Boulevard de Paris.*

L'ieau du Saulchoir

On veot tont près d'Tournai, dins l'biau villsch' de Kain,
Ein' source d'ieau minéral' qui est ai bin p'nommée
Qu'dins l'Urop' tont' intièr' et mêm' jusqu'au Tonkin
On in beot tont partout ! Ch'est dir' qu'ell' est goûtée !

* *

Dins tous les grantes vill's, Leondres, Paris, Brucelles,
Pou sauver des souffrants qui n'eont pus l'moindr' espoir,
Chaqu'jour in expédie par mitlier les bouteilles
De c'l'ieau miraculeuse qui sort' du *Saulchoir*.
Car ch'est presqu'un miraqu' d'rincoutrer tant d'malates
Guéris en si peu d'temps rien qu'avec cel' boisseon ;
Elle veout chint mille *fcos* mieux que tous les drogu's
[et l'zimpiattes
Qu'in vous ordeonn' tondis in guise de prescription !
Oussi, rien d'étonnant qne dins tous les familles,
Les parints qui vramint aim'tent bin lens zinfants
Feont boir' à leus garcheons et surtont à lens files
Cell' *cos'* si fraich', si beonn', qui leu z'en lchit l'sang !!
D'ailleurs, beanqneop d'savants, aprés des analyses,
Eont prouvés qu'pou boisseon on n'sareot tronver micux
Et qu'ell' deonne chint qneops d'pied à tous les biscuirsse
Qu'in fet print' à les gins quand on les veot lang'reux.

* *

Bêteôt in n'verra pus trenner dins tons les villes
Des gins à visach's pâl's et gaun'- comme des chitreons :
Avec l'*ieau du Saulchoir* in raffermit ses guilles
Et in a l'min rouv'leus des infants d'beonn's maseons !...
Si par hasard, in jour i n'a rien qui vous goûte,
S'l' vous feaut d'l'appetit pour fair' un bo' dîner
N'hésitez pos et vit' avalez inu' beonn' goutte
Du *Saulchoir* : l'estomac s'ouvrira et vous sarez minger,
Et puis, s'l' arriveot qu'in l'saut par trop bon' chère
Vous ariez alfeos pris beanqueop pus qu'vot' raticon,
N'vous f.it'z pos d'bil' pour cha, ch'est ein' pêtit' affaire :
L'ieau du Saulchoir est beonn' cont' tout' indisgestieon!
L'arrif' ousai souvint qu'bin des perseonu's nerveuses
Rest'nt des nuits intièr's sans serrer leurs deux yenx ;
Grâc' à l'*ieau du Saulchoir*, asteur ces malheureuses
Pourreont dormir tranquill's iu l'saut des rêv's joyenx
Et l'lind'main an matin vous les verrez l'air craune,
L'corps s'ra bin erpos' l'visach' s'ra réjoui :
Et pourtant c'qui areont bu coût bin moins qu'du cham-
[panne !
In s'guérit à p'tits frès : cha n'fet pos d'déplaisi.

* *

Hnit feot d'sus dix, ch'est sûr, quand quèquin est malate,
Vous intindrez l'médecin, quand i'vient l'visiter,
Répéter celle cancheon : — toudis l'même sérinate —
Sang à purifier !... Sang à fortifier !...
Mês paisque ch'est pas sang qu'arr' l' maladie,
I' n'a pos b'soin d'cacher, l'remèd' est tout trouvé :
L'ieau du Saulchoir est là !... Ch'est ell' qui rind la vie!
Buvez in à plein verr' et vons arez santé ! ! ! !
Tout l'meont' l'perconn ot bin et tont l'meont' fet l'éloche
D'cell' boisseon merveilleus' connne dins tous pays ;
On dit mêm' que l'bon Dieu a vidé l'feond de s'poche
Afin d'in régaler les Saints dins l'paradis !

* *

Trois grands méd'cins d'Paris, des vrais mat's in pratique
App'lés pour ein' consul' tont près d'un moribeond,
Hocheuneott'nt leu tièt' tont in disant : « Bernique !....
Pou l'pays des marmott's l'pauf diabl' va fair' l'beond!..»
Pou sauver c'malheureux i' falleot ein miraque,
— Ch'éteot pusque certain qn'i s'reot mort avant l'soir —
Mês v'là qu'ein des méd'cins, tout in s'fortinte ein' claque,
Cria : « J'ai trouvé c'qui feaut !... Vit' d'*l'ieau du* [*Sauchoir* ! ..»
Au pus vit' on s'impress' d'aller cair' deux boutelles
Que p'tit à p'tit l'malat' parvieut bin à vider ;
I' s'in trouva si bin, qu'i in fallnt des nouvelles
Et l'ceu qui alleot morir n'tarda pos à v'nir ! ! !...
Oussi d'puis c'moment là, tous les méd'cins d'chaqu' ville
Eont bin soin d'ordonner comm' premièr' prescriptieon
D'avaler bin souvint, quand on veut viv' tranquille,
L'ieau vantée du Saulchoir, ceil' délicieus' boisseon !...
Ch'est pour cha qu'aujourd'hui on tient à vir d'sus l'table
Dins les maseons bourgeoises comm' chez l'pus grand
[seigneur,
C'liquid' famens'mint beon, vraiment incomparable,
Qui vous deonn' in mêm' temps : forche, santé, bonheur!!!
Fait's-in tous proviseon et vous in s'rez bin aise,
Ch'est l'meilleu et l'meins tièr' d'tous les médicamiuts ;
Et quand vous d'arez bn vous in r'prindrez sins cesse!
Car ceux qui d'eont goûté in seont des pus contints !
Vous verrez qu'à l'av'nir tout l'meonte mourra d'vieil-
[lesse :
Les méd'cins n'servireont qu'à soigner les blessés ;
On s'ra tons bin portant, on n'ara pus l'tristesse
D'ir' morir à vingt ans des jeonnes gins épuisés ;
Ch't à c'temps-là qu'in verra les fossoyeux in rache,
S'dém'nant et s'arrachant tous leus ch'veux d'désespoir.
Avouer qu'pus personn' n'parte pou l'grand voyage,
Et qu'pou viv' pus d'chint ans, faut boir' *l'ieau du Saulchoir* ! ! ! ! !

A. V.

NORD

L'ouverture de la pêche. — Le ministre des travaux publics vient d'adresser la circulaire suivante au préfet de Meurthe-et-Moselle :

« Monsieur le préfet,

» L'époque de l'ouverture de la pêche tombant cette année un mardi, j'ai pensé qu'on pouvait sans inconvénient l'avancer de deux jours, afin que les ouvriers, qui ne disposent que du dimanche, ne voient pas retarder d'une semaine entière le moment où ils pourront se livrer à cette distraction.

» Je vous prie en conséquence, M. le préfet, de vouloir bien donner des instructions pour qu'il ne soit pas verbalisé, dans les journées des 14 et 15 juin, contre les pêcheurs à la ligne flottante, tenue à la main. Tout autre procédé de pêche reste d'ailleurs en dehors de cette tolérance et la vente et le colportage du poisson demeurent interdits.

» Enfin, il est bien entendu que la mesure dont il s'agit n'est applicable qu'aux cours d'eaux pour lesquels la période d'interdiction de la pêche doit expirer le 16 juin au matin, elle ne saurait être étendue à ceux pour lesquels cette période a été conformément à l'avis du conseil général du département, prolongée par votre arrêté réglementaire, au delà de la date précitée.

» Recevez, etc. » Signé : YVES GUYOT ».

Les Sauveteurs du Nord. — Le 24 mai dernier, la Société des Sauveteurs du Nord faisait célébrer à Dunkerque la messe annuelle pour le repos de l'âme des sociétaires de cet arrondissement décédés.

Pendant cette cérémonie, une quête faite au profit de la Caisse de secours de la société produisit une somme de 102 francs laquelle fut distribuée par les soins de M. Delille, vice-président de l'arrondissement de Dunkerque, moitié aux familles des victimes de la catastrophe de Coudekerque-Branche et moitié à celles des naufragés du Canot lamaneur n° 9 chaviré en rade de Dunkerque.

La Société a adressé en outre à M. le maire de Coudekerque-Branche, à titre de supplément de secours, une somme de cent francs.

Nominations judiciaires. — Sont nommés suppléants de juge de paix : du canton de Cornières (Nord), M. Lengrand, adjoint au maire, en remplacement de M. Salez, décédé ; du canton de Guines (Pas-de-Calais), M. Bourgois, notaire, en remplacement de M. Boulanger ; du canton de Saint-Pol (Pas-de-Calais), M. Rodon, avoué, en remplacement de M. Delape, démissionnaire.

Le curé de Fourmies. — La Société des sauveteurs du Midi, de Marseille, sur la proposition de son président M. Bouliot, chevalier de la Légion d'honneur, a nommé membre d'honneur le courageux curé de Fourmies, auquel une lettre des plus flatteuses a été adressée.

Découverte de trois cadavres à Dunkerque. — Samedi matin, vers cinq heures, des ouvriers de filature, se rendant au travail, aperçurent, dans le canal de jonction, près du pont Royal, le cadavre d'une jeune femme dérivant au fil de l'eau.

Ils s'empressèrent de retirer cette épave humaine et le cadavre fut reconnu pour être celui de la nommée Lemaire, âgée de 23 ans.

Marie Lemaire abandonnée, il y a quatre jours, par son ami, s'est jeté de désespoir dans le canal.

— A sept heures du matin, un surveillant des ponts-et-chaussées a trouvé, sur la plage Ouest, le cadavre d'un marin, qui fut reconnu aussitôt pour être celui du sieur J.-B. Honvenaghe.

C'est une des victimes du naufrage du canot *Lamaneur*, n° 9, qui a sombré en rade à Dunkerque le 15 mai.

A midi, le bateau de pêche 808 entrait au port ayant à sa traîne un cadavre que l'on reconnut pour être celui du sieur François Bassant.

Ce malheureux montait aussi le canot *Lamaneur* 9, lorsqu'il s'est perdu.

Il reste donc encore en mer une victime qui, avec les vents actuels, ne peut tarder d'être rejetée à la côte.

L'état de décomposition de ces cadavres était tel qu'on n'a pu les remettre à leurs familles et qu'il a fallu les transporter à la morgue.

PAS-DE-CALAIS

Arrestation d'un criminel. — On se souvient de cette fillette de sept ans qui a été trouvée assassinée à Fréthun, il y a cinq ans, près d'une haie du chemin de fer.

La gendarmerie arrêta plusieurs individus, mais aucune preuve suffisante n'ayant été établie, on avait dû les relaxer. Un d'entre eux fit une prévention assez longue ; il avait un alibi constatant sa présence, au moment du meurtre, non loin de là, il est vrai.

Chevalier, cette brute qui a assassiné Butor, sur la route de Marcq, aux Attaques, vient d'avouer hier qu'il était l'auteur du crime de Fréthun.

Toute la population est enchantée de cette découverte.

BELGIQUE

Mouscron. — *Une fête musicale à Montaleux.* — A l'occasion de la kermesse du Montaleux, une fête musicale, organisée par la société *Sainte Cécile*, sous le patronage de l'administration communale, y sera donnée, le dimanche 14 juin, à 4 heures. Cette audition musicale promet d'être des plus attrayantes; six sociétés exécuteront une série de morceaux du meilleur choix.

Le lendemain, un concert sera donné, à cinq heures, par l'*Harmonie royale* de Mouscron.

Le kermesse sera clôturée, mardi, par des jeux populaires qui auront lieu dans les différents quartiers du hameau. Nous reviendrons sur le programme.

Ces fêtes données à Montaleux accentueront davantage encore la nouvelle physionomie que prend depuis quelque temps ce hameau.

L'administration communale ne néglige rien d'ailleurs pour améliorer la situation de cette partie si importante de Monscron. Déjà bien des bouges sont fermés, les « crinorins » sont interdits, et la police se fait au Montaleux de la façon la plus stricte et la plus vigoureuse.

Toutes les honnêtes gens applaudissent aux mesures prises par notre excellente administration et félicitent celle-ci de ses heureuses initiatives.

Reckem. — L'équipage de M. le baron de Béthune, de Lille, stationnait, hier, devant un café de Reckem, au passage dit le *Grand Chemin*, lorsque le cheval s'emporta et entreprit une course folle dans la direction de Menin.

La voiture s'accrocha à un arbre et fut mise en pièces; l'animal avait brisé ses harnais, et, se sentant plus libre, il reprit de plus belle sa course et traversa ainsi la ville de Menin. Il fut enfin arrêté à la porte de Courtrai par des soldats. Il n'y a eu, heureusement, aucun accident de personne.

Bruxelles. — La princesse Létitia a déjeuné chez le roi des Belges avec le prince Victor. Elle a quitté Bruxelles samedi soir.

La dynamite à la Louvière. — Un attentat à la dynamite a eu lieu cette nuit à La Louvière ; on a jeté une cartouche dans la forge de M. Rousseau. Une explosion terrible a eu lieu ; il n'y a heureusement que des dégâts matériels. Le parquet de Mons s'est transporté sur les lieux.

Mœurs congolaises. — La *Flandre libérale* de Gand, demande des explications catégoriques au sujet d'un fait rapporté dans une lettre adressée par un agent de l'Etat indépendant du Congo à un de ses parents.

Voici la partie de cette lettre que la *Flandre* incrimine.

« Pour vous prouver qu'on ne vit pas du tout comme des ours, je vous annonce que je viens de prendre une petite femme de quatorze ans. Beaucoup de mes collègues en ont deux, trois et même quatre.

» Pour les avoir, nous faisons venir un chef d'un village voisin avec ordre de nous amener une certaine quantité de ses plus belles filles, et nous choisissons.

» Quand nous en sommes fatigués, nous les renvoyons dans leurs familles et nous en reprenons d'autres. »

Tournai. — *La statue du peintre Gallait.* — On commence la construction du piédestal du monument. Posé au milieu d'une avant-cour de l'Hôtel-de-Ville, et dominant les jardins d'entrée du parc communal, son emplacement est des plus heureux.

L'inauguration de la statue aura lieu au mois de septembre pendant les fêtes de la kermesse. S. M. le roi Léopold II y assistera fort probablement.

L'auteur des paroles de la cantate qu'on y exécutera et qui avait été mise en concours dernièrement, est M. Paul Delhaye, un jeune et franc poète de Tournai. Cette cantate vient, d'être livrée à la composition musicale. Une somme de 500 francs sera allouée à la partition primée.

Les courses d'Ypres. — C'est demain, dimanche, à trois heures, qu'ont lieu les courses d'Ypres. Les engagements sont fort nombreux. La fête promet d'être brillante.

La grève dans le pays de Charleroi. — On espère que le travail reprendra lundi dans le bassin de Charleroi, où 19,000 ouvriers sont en grève.

A la Chambre. Voici le compte-rendu de la séance d'hier :

Continuation de la discussion du budget de l'instruction publique.

M. le ministre de Burlet a continué son discours : il a répondu péremptoirement aux observations exagérées de MM. Buls et Magis relatives à certains faits particuliers, qui concernent l'enseignement de l'Etat. M. Lichaert a montré aux libéraux qu'ils se réjouissent à tort du récent arrêt de la cour de cassation relatif à l'adoption des écoles libr's; l'honorable député de Courtrai a ensuite attaqué vigoureusement les traitements d'attente et a justifié l'attitude du conseil communal de Menin, qui a révoqué l'instituteur Compernolle. M. Fagnart n'a pu laisser passer l'occasion de refaire sa plaidoirie en faveur du sieur Compernolle.

M. Ronse a critiqué le privilège dont jouissent les instituteurs de ne pouvoir être pensionnés que sur leur demande. Emile M. Hanssens a prononcé un long réquisitoire où il s'est efforcé de démontrer que de *a* jusqu'à *z* tout est mauvais dans la politique scolaire du gouvernement.

Les ruines de l'enseignement primaire. — Extrait du discours prononcé hier, à la Chambre, par M. le ministre de l'intérieur :

Quant aux ruines accumulées par le cabinet conservateur et qui jonchera ient le sol de notre pauvre pays, la gauche n'a produit aucune statistique ; je vais donc suppléer à son silence.

Le bilan consiste dans une comparaison entre la situation de 1883 et celle du 30 novembre 1890. Eh bien ! au 31 décembre 1883, il existait 4797 écoles primaires ou adoptées : nous en possédions au 30 novembre dernier 5.554, soit 757 écoles primaires de plus!

Les communes ont supprimé 945 écoles officielles, mais elles en ont créé 354 nouvelles.

Au 31 décembre 1883, il y avait 8.657 instituteurs et institutrices communaux. Il y avait, au 30 novembre 1890, 8.579 instituteurs communaux et 3.055 instituteurs adoptés, soit 11.634 en tout.

Quant à la population des écoles, en 1883, les écoles primaires comptaient 345.687 élèves et les adoptées 325. An 30 novembre 1890, nous possédons 578.184 élèves, soit 232.172 élèves de plus.

Voila les résultats de la loi de 1884 !

Au point de vue économique, la dépense par élève, qui était de 55 francs en 1883, est actuellement de 31 francs par élève.

En 1890, il y a 1,280 écoles gardiennes; il n'y en avait que 1,054 en 1883 : il y a donc 226 écoles gardiennes en plus.

La population des écoles normales de l'Etat, qui, pour l'année scolaire 1883-1884, était de 2.695 élèves, est actuellement de 1.617; cette population a donc heureusement diminué de 1.000 élèves.

Enfin, les dépenses de l'enseignement normal primaire étaient, en 1883, de 2.086.280 francs; elles ne sont plus en 1890 que de 1.102.113 francs, soit 984.167 francs d'économies.

Voilà le bilan de notre situation actuelle ! Il répond aux critiques et aux « ruines » de M. Buls. (Très bien à droite).

Le même discours nous apprend que sur les 95 inspecteurs de l'enseignement primaire, il n'y a que 23 catholiques contre 72 libéraux.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELAPLACE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Louis-Floris DELAPLACE, boulanger, décédé à Croix, le 4 juin 1891, dans sa 36e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Saluts Solennels qui auront lieu le dimanche 7 courant, à 4 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Limite, 41, à 3 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille VANTOMME-VERSTRAETE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Edouard VANTOMME, décédé à Roubaix, le 5 juin 1891, dans sa 32e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le dimanche 7 courant, à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Séculore à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Philippe-de-Girard, 2 à 3 h. 1/2.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 8 juin 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Edmond-Ernest FLINOIS, époux de Dame Ursmarine BLONDEAU, décédé à Roubaix, le 1er mai 1891, dans sa soixantième année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 8 juin 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Céline-Louise ROGÉ, épouse de M. Théodore DEQUEN, décédé à Roubaix le 25 avril 1891, dans sa 6e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Bondues, le jour-ci 10 juin 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre Henri SALEMBIÉ, époux de Dame Virginie GLORIEUX, décédé à Bondues, le 3 juin 1890, dans sa 5e année administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 8 juin 1891, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Sophie DELFOSSE, veuve de M. Pierre BALAS, décédée à Roubaix, le 9 mai 1891, à l'âge de 71 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 8 juin 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe-Joseph LEFEBVRE, ancien négociant en Vins, décédé à Roubaix, le 27 avril 1891, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 8 juin 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mons eur Louis MEURIN, ex-suisse de l'église Notre-Dame, veuf de Dame Sophie DELBART, décédé subitement à Croix, le 4 mai 1891, dans sa 72e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 8 juin 1891, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Leurs D'HALLUIN, décédée à Roubaix, le 27 mai 1850, à l'âge de 39 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 8 juin 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Amélie-Constance-Natha'ie-Joseph CONSTANT, veuve de M. Louis-Désiré-Joseph BONNIER, ancien juge de paix à Roubaix, le 6 mai 1891, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Mercredi 10 juin, à 8 h., obit de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul; mardi 9 juin, à 7 h., obit de la Conférence de Notre-Dame du Perpétuel-Secours; vendredi 12 juin, à 7 h., obit de la Confrérie du Sacré-Cœur; vendredi 5 juin, à 7 h., obit de la Confrérie de l'Heure-Sainte. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 8 juin 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexis-Alexandre-Auguste AGENNET, brigadier des douanes en retraite, veuf de Dame Julie OVLAQUÉ, décédé à Croix, le 13 avril 1890, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 8 juin 1891, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Mathilde POUTIER, épouse de M. Emile DELANNOY, décédée à Roubaix, le 27 avril 1891, dans sa 42e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 8 juin 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Amand-Fidèle-Joseph CAU, décédé subitement à Roubaix, le 2 juin 1890, dans sa 70e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 8 juin 1891, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Céline-Louise ROGÉ, épouse de M. Théodore DEQUEN, décédé à Roubaix le 25 avril 1891, dans sa 6e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 8 juin 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mons eur Louis MEURIN, ex-suisse de l'église Notre-Dame, veuf de Dame Sophie DELBART, décédé subitement à Croix, le 4 mai 1891, dans sa 72e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 8 juin 1891, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Leurs D'HALLUIN, décédée à Roubaix, le 27 mai 1850, à l'âge de 39 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 8 juin 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Amélie-Constance-Natha'ie-Joseph CONSTANT, veuve de M. Louis-Désiré-Joseph BONNIER, ancien juge de paix à Roubaix, le 6 mai 1891, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Mercredi 10 juin, à 8 h., obit de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul; mardi 9 juin, à 7 h., obit de la Conférence de Notre-Dame du Perpétuel-Secours; vendredi 12 juin, à 7 h., obit de la Confrérie du Sacré-Cœur; vendredi 5 juin, à 7 h., obit de la Confrérie de l'Heure-Sainte. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 8 juin 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexis-Alexandre-Auguste AGENNET, brigadier des douanes en retraite, veuf de Dame Julie OVLAQUÉ, décédé à Croix, le 13 avril 1890, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 8 juin 1891, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Mathilde POUTIER, épouse de M. Emile DELANNOY, décédée à Roubaix, le 27 avril 1891, dans sa 42e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 8 juin 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Amand-Fidèle-Joseph CAU, décédé subitement à Roubaix, le 2 juin 1890, dans sa 70e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—233.3

Faits divers

Vol de neuf millions. — D'après un journal anglais, le maître du trésor ou chef de caisse municipale de la ville de Philadelphie (Etats-Unis), aurait détourné, 1,713,000 dollars, soit environ neuf millions !

Ces Américains font tout en grand, même le vol !

Les spectacles féroces. — On lit dans une correspondance d'Espagne :

« Les corrses de taureaux, bien que devenant de plus en plus démodées en Espagne, donnent lieu néanmoins à de graves accidents. Dans l'espace de vingt-quatre heures, nous avons eu des morts et des blessés.

Un empirado fut tué en pleine place, surpris à l'improviste par un taureau contre la barrière, a été tué raide. Un espada, a Grenade, a été retiré de l'arène avec deux blessures mortelles. Un banderillero a été tué dans une glaza de province. Le picador Calderon a été tué aussi à Arajuez. La course s'est continuée comme si rien ne s'était passé, et la presse raconte ces accidents comme s'il s'agissait de simples faits divers. »

LA CHANSON DU VENT

Nous avons déjà cité un extrait de cet adorable poème de François Fabié : *La Chanson du Vent*. Nous ne résistons pas au plaisir d'en publier un autre, d'un souffle et d'une puissance incontestables.

Place an *Vent marin*, place an vent d'automne
Qui vient vous chanter sa rude chanson !
Je suis le semenr, je suis l'échanson,
Et c'est grâce à moi qne septembre donne
Le grain an sillon, le vin à la tonne,
J'arrive en chantant ma rude chanson,
Place au *Vent marin*, placean vent d'automne !
Je nais sur les flots où l'on me craint fort,
Car dans mon courroux j'emporte et chavire
Comme un goëland l'immense navire...
Et le jette en proie aux roches du bord.
Mon aile est souvent la faux de la mort,
Et dans mon conrroux j'emporte un navire...
Je viens de la mer où l'on me craint fort.

J'ai franchi pour vous les hautes Cévennes
Sans y rien laisser de mes grands élans,
Et je fais gonfler les raisins sanglants
Dont le jus mettra la joie en vos veines ;
Je dore les noix, les glands et les faînes...
Sans y rien laisser de mes grands élans
J'ai franchi ponr vous les hautes Cévennes.

J'assemble en troupeaux les nuages noirs
Qui sur vos guérets versent leurs ondées ;
On dirait parfois de vastes manoirs
Conronnés de tours de trois cents coudées,
Et dont les créneaux se dorent les soirs...
Lorsqu'à vos guérets il faut des ondées,
J'assemble en troupeaux les nuages noirs.

Rentre, labourenr, ta besogne est faite
Et le froment roux germe aux bruns sillons ;
Accroche tes jougs et tes aiguillons :
La corneille vole et crossse au faîte
Des bois où le soir je souffle en tempête...
Puisque le grain germe au fond des sillons,
Rentre, labourenr, ta besogne est faite.

Et toi, doux rêveur, écoute ma voix
Dans les arbres creux et les gorges sombres,
Et tu songeras aux plaintes des ombres,
Qui passent avec les feuilles des bois,
Oui, tu penseras aux morts d'autrefois :
Dans les arbres creux et les gorges sombres
Le grand vent d'antomne a gardé leurs voix.

Car ce sont les morts, les morts qu'on oublie,
Qui, vers la Toussaint, parlent dans le vent :
Vous nous aimiez tant de votre vivant,
Amis dévoués, compagne jolie,
Mère aux doux regards dont la tête plie !...
Ah ! vers la Toussaint, écoutons le vent
Nous parler des morts, hélas ! qu'on oublie !

Souffle, *Vent marin*, souffle à pleins ponmons,
Sur les vastes mers où tu te déchaînes,
Dans les vieux clochers et dans les grands chênes,
Au creux des ravins, au sommet des monts,
Et quand nous veillons et quand nous dormons,
Dans les vieux clochers et dans les grands chênes
Souffle, *Vent marin*, souffle à pleins poumons !

FRANÇOIS FABIÉ.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

7 JUIN 1820

EXÉCUTION DE LOUVEL

Nous avons jadis raconté dans quelles circonstances l'ouvrier sellier Louvel avait assassiné le duc de Berry le 13 février 1820, au moment où il sortait de l'Opéra par la porte donnant sur la rue Rameau (l'Opéra occupait alors le terrain qui forme aujourd'hui la place Louvois) et avait été présqu'immédiatement arrêté sous l'arcade Colbert. La dernière et constante préoccupation du prince agonisant avait été d'obtenir du roi son oncle « la grâce de l'homme » pendant que, dans une pièce voisine, le meurtrier interrogé répudiait toute pensée de regret ou de remords, déclarait que s'il eût manqué sa victime, il eût recommencé, et que s'il avait réussi à s'échapper, il serait allé se coucher et aurait dès le lendemain cherché un nouveau Bourbon à assassiner.

Louvel garda la même attitude pendant tout son procès devant la Cour des Pairs ; c'était un homme petit, maigre et assez chétif, aux yeux enfoncés dans leur orbite, d'où sortait un regard farouche, et dont la passion politique avait seule armé le bras. Cette passion s'était alluméé soit dans à des phrases terribles que lancent les partis, telles que « les Bourbons complice et nourrisson de l'étranger » et qui, fermentant dans les intelligences popnlaires, y donnent à la calomnie les apparences de la vérité.

Aussi Louvel, loin de comprendre l'atrocité de son attentat, répétait volontiers : « Vous l'appelez crime, d'autres l'appellent vertu, et ils vivront plus que vous ! » Il n'avait pas de complice et n'avait communiqué son projet à personne, mais dès longtemps son âme sombre et malfaisante le couvait, il y avait déjà six ans qu'il s'était rendu à Calais pour y tuer le roi au moment où il remettait pour la première fois le pied sur le sol français ; depuis lors il avait respiré les poisons répandus par l'opposition et s'était jugé assez dangereuse influence si nous rappelons que M. Legonvé, jeune alors, n'était pas loin, comme une certaine partie de la jeunesse du temps, de regarder Louvel comme un martyr, quant au duc de Berry, il l'avait choisi sans le connaître, sans avoir aucun motif de haine contre lui, simplement « parce que c'était la souche » par laquelle la branche aînée pouvait se perpétuer.

Nul sentiment religieux ne vibrait d'ailleurs dans cette âme « célérate : « Dieu n'est qu'un mot » ; point d'autre monde, l'homme juge souverain de ses actions assonvissant ses haines et tuant ceux qu'il a condamnés, tel était le fond de ses idées; vaguement ou dérisoirement il dit tantôt qu'il était catholique, tantôt théophilanthrope ou protestant, et finalement refusa tout secours religieux. Plein d'orgueil au surplus, il se compara à Brutus et demanda pour toute grâce de passer sa dernière nuit dans des draps fins. Le 7 juin à 6 heures du soir, au milieu des bruits d'émeute qui grondaient depuis plusieurs jours dans Paris, il subit son supplice en place de Grève sans que rien dans son maintien eût trahi le repentir ou l'affaissement.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 6 juin.* — Marguerite Declercq, rue de France, 98. — Yvonne Meirsman, rue du Gros-Saule, 3. — Florence Lesaffre, rue Descartes, 11. — Marie Ledoux, rue du Fontenoy. — Adolphe Desnoulet, rue Grétry, 36. — René Dazin, rue Pierre-de-Roubaix, 94. — Berthe Mathieu, rues Saint-Roch et d'Ilsy. — Sylvie Vanmarcke, rue de l'Espérance. — Hubert Vanherzeele, rue des Longues-Haies. — *Mariages.* — Achille Leplat, 20 ans, rattacheur, rue Sébastopol, et Virginie Sinettera, 27 ans, rue Ongnot. — Appolinaire Patteuw, 24 ans, mécanicien, rue Ongnot, et Florine Vermeersch, 21 ans, couturière, rue de Ballieul. — Jules Hallez, 25 aue, journalier, à Wattrelos, et Clémentine Deryckc, 24 ans, tisserande, rue des Longues-Haies. — Pierre Mercier, 27 ans, tisserand, rue Saint-Georges, et Marie Wallemack, 23 ans, servante, rue du Bois, 18. — Emile Dhalluin, 23 ans, cultivateur, à Wasquehal, et Zoë Carrette, 26 ans, sans profession, rue du Fresnoy, 13. — Jean Geurdon, 23 ans, peintre, rue de l'Ommelet, et Marie Ahu, 32 ans, couturière, rue de l'Hommelet. — Augusta Degrave, 29 ans, monteur de chaînes, rue de Mouveaux, et Aline Quatannes, 20 ans, plqurière, rue de Naples. — Louis Delebarre, 25 ans, menuisier, rue Lacroix, et Marie Prouvost, 31 ans, rue de Flandre. — Hubert Delannoy, 28 ans, employé de commerce, Grande-Rue, et Elise Vandeputte, 23 ans, boulevard de Strasbourg. — *Déclarations de décès du 6 juin.